JUILLET 2007 n° 30 Périodique trimestriel

Editeur responsable MATHELIN Catherine 6887 St Médard

Herbeumont Infos

http://www.herbeumont.be

Entretien de notre patrimoine : Restauration du lavoir de Menugoutte

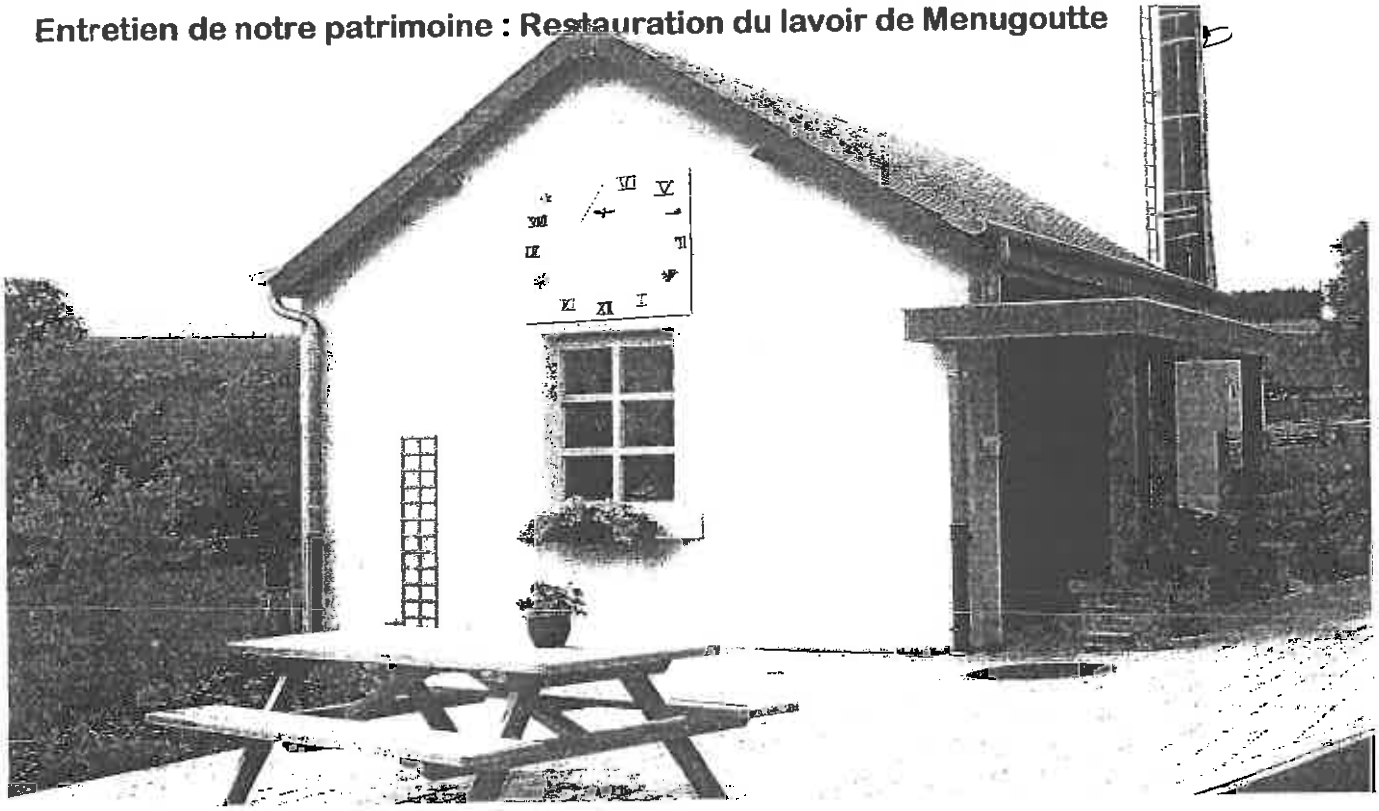

Foulouze
Gribomont
Herbeumont
Linglé
Martilly
Menugoutte
St Médard
Straimont

HERBEUMONT INFOS

www.herbeumont.be

EDITO

Malgré des conditions climatiques peu encourageantes, la période estivale est arrivée et avec elle les différents travaux de tontes et d'entretien des espaces publics.

Le fauchage des accotements nous a révélé des bords de routes encombrés de cannettes, bouteilles, papiers et détritus en tout genre, voir insolites tels une table à langer ou un vélo…

Pourtant « la toilette » de nos bords de route est réalisée régulièrement par nos deux « agents wallonets » qui y ramassent ce que d'autres passent leur temps à y jeter. Il en va de même des aires de détente et de convivialité. Combien de fois nos ouvriers ne doivent-ils pas ramasser des déchets parfois laissés à un mètre de la poubelle ? Mille fois merci à eux, mais ne serait-il pas possible que chacun fasse attention ?

Plusieurs poubelles publiques sillonnent les rues, places ou arrêt de bus de nos villages, pourquoi ne pas s'arrêter pour y déposer ses déchets plutôt que de les jeter par la fenêtre de sa voiture ?

Même si des efforts doivent encore être faits, plusieurs actions ont été menées en faveur de l'amélioration de la propreté, l'entretien des espaces verts, trottoirs et bancs. Mais n'oublions pas que chacun à son niveau participe à la propreté générale et à la beauté de nos villages.

Bonne période estivale à toutes et tous !

Catherine MATHELIN

Sommaire :

- Editorial
- Tableau des disponibilités des membres du Collège - rappel
- CPAS—INFOS
- La maison de l'emploi ouvre ses portes
- Nos déchets en quelques chiffres
- Opération « Village propre » Straimont
- Accueil extrascolaire - plaines de vacances
- Enfants malades - nouveau service
- Nouvelles des crottes
- Mérite sportif communal - c'est fait !
- Cellule culture - invitation à toutes et à tous
- Les Elfes - présentation
- Conseil consultatif des aînés
- Quads - quelques règles de sécurité
- Attention, chien méchant !
- Avis à la population
- Informations police
- Agenda des manifestations
- Gestion raisonnée des talus et accotements routiers

Tableau de disponibilité des membres du Collège échevinal
Présence à la commune

Lundi	**Matin**	**Jean GUILLAUME** **Eliane WERNER**
	Après-midi	**-**
Mardi	**Matin**	**Catherine MATHELIN** **Jean GUILLAUME**
	Après-midi	**Catherine MATHELIN** **Collège à partir de 15 H 30**
Mercredi	**Matin**	**Catherine MATHELIN** **Aurélien GOMEZ**
	Après-midi	**Sur R-V**
Jeudi	**Matin**	**Catherine MATHELIN** **Jean GUILLAUME** **Eliane WERNER**
	Après-midi	**Aurélien GOMEZ**
Vendredi	**Matin**	**Catherine MATHELIN** **Jean GUILLAUME**
	Après-midi	**-**

Horaire :
Matin : 8 h 30 – 12 H 00
Après – midi : 13 h 00 – 16 h 30
Sur rendez-vous pour tous les membres du Collège

CPAS – INFOS

Le vieillissement de notre population est, aujourd'hui, bien réel puisqu'on parle de quatrième âge assez couramment.
Vive la vie, qu'elle soit longue mais non pénible !

Pour que ses nombreux aînés continuent à vivre dans de bonnes conditions, notre commune leur donne la possibilité de venir vivre au home « La Bonne Espérance » en payant une pension d'un montant le plus accessible possible pour tous. Elle se charge alors de combler le déficit annuel dû, en partie, à ce tarif qu'on peut qualifier de social.

Toutes les personnes âgées ne désirent cependant pas prendre pension au home. Beaucoup d'entre elles veulent rester dans leur maison, au milieu de leurs habitudes, aussi longtemps que possible.

Pour aider ces aînés attachés à leurs murs, à leurs meubles et à leurs souvenirs, la commune, via son CPAS, prend des accords avec des organismes qui s'occupent d'aider les personnes qui ont des difficultés à vivre décemment dans leur maison.
Le prix horaire de ces aides diverses est aussi calculé pour être accessible à tous les revenus. Pour cela, la commune et d'autres pouvoirs publics payent une partie du coût horaire, le reste étant à charge de la personne aidée.
Si vous avez des difficultés à vivre seul(e), sans aide, n'hésitez pas à vous adresser à notre service social. Vous y serez bien reçu(e) par nos deux assistantes sociales qui vous renseigneront et vous aideront dans les démarches à effectuer.

Voici un éventail des services dont vous pouvez profiter pour rester chez vous, le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions :

- **livraison de repas chauds à votre domicile**
- **aides pour faire votre ménage**
- **aides pour aller faire vos courses**
- **infirmières à domicile pour vos soins**
- **aides pour des travaux d'intérieur et même d'extérieur (peindre, tapisser, jardiner ...)**
- **secours au domicile par téléphone : SAMARITEL asbl**

N'hésitez donc pas à venir ou à téléphoner au CPAS **(061-210-320 ou 061-210-321)**.

Au plaisir de vous rendre service, Madame, Monsieur, toute l'équipe vous assure de son entier dévouement et vous adresse son meilleur bonjour.

Le Président, Thierry MASSON.

La maison de l'emploi vous ouvre ses portes

Le mercredi 25 avril 2007, les communes et CPAS de Bertrix et Herbeumont et le FOREM ont inauguré leur Maison de l'Emploi en présence de Monsieur Michel Martin, représentant de Monsieur Jean-Claude MARCOURT, Ministre Wallon de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce Extérieur.

Situé au cœur de la commune de Bertrix (sur la Place), ce nouveau service est un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi. Il est gratuit.
Dans la maison de l'emploi, Fabienne HUBERTY (coordinatrice), Stéphanie DEFOIN et Anne-Sophie LIERNIEUX (conseillères) vous dispenseront des conseils sur l'accès ou la préservation de vos droits, sur l'inscription ou la réinscription comme demandeur d'emploi au FOREM. Pour mettre toutes les chances de votre côté, la Maison de l'emploi associe les Administrations communales de Bertrix et d'Herbeumont, leur CPAS et toutes les ressources du FOREM.

La maison de l'emploi vise à aider le demandeur d'emploi, le travailleur ou l'étudiant à dénicher un job, démarrer ou redémarrer une carrière ou encore trouver une réponse adéquate à toute question.

La Maison de l'Emploi met aussi à disposition :

- la logistique nécessaire pour une recherche d'emploi efficace (fax, téléphone, ordinateur...),
- un espace documentaire : informations sur la recherche d'emploi, sur les entreprises, la législation sociale, les formations ;
- une équipe de conseillers spécialement formés pour orienter le public et l'aider dans sa recherche ;
- la consultation et l'analyse d'offres d'emploi.

Toute l'équipe vous accueille :

Lundi	De 9.00 h à 11.45 h	De 13 h 00 à 16.45 h
Mardi	De 9.00 h à 11.45 h	De 13 h 00 à 16.00 h
Mercredi	De 9.00 h à 11.45 h	Fermé
Jeudi	De 9.00 h à 11.45 h	De 13 h 00 à 16.00 h
Vandredi	De 9.00 h à 11.45 h	Fermé

Nos déchets en quelques chiffres (année 2006)

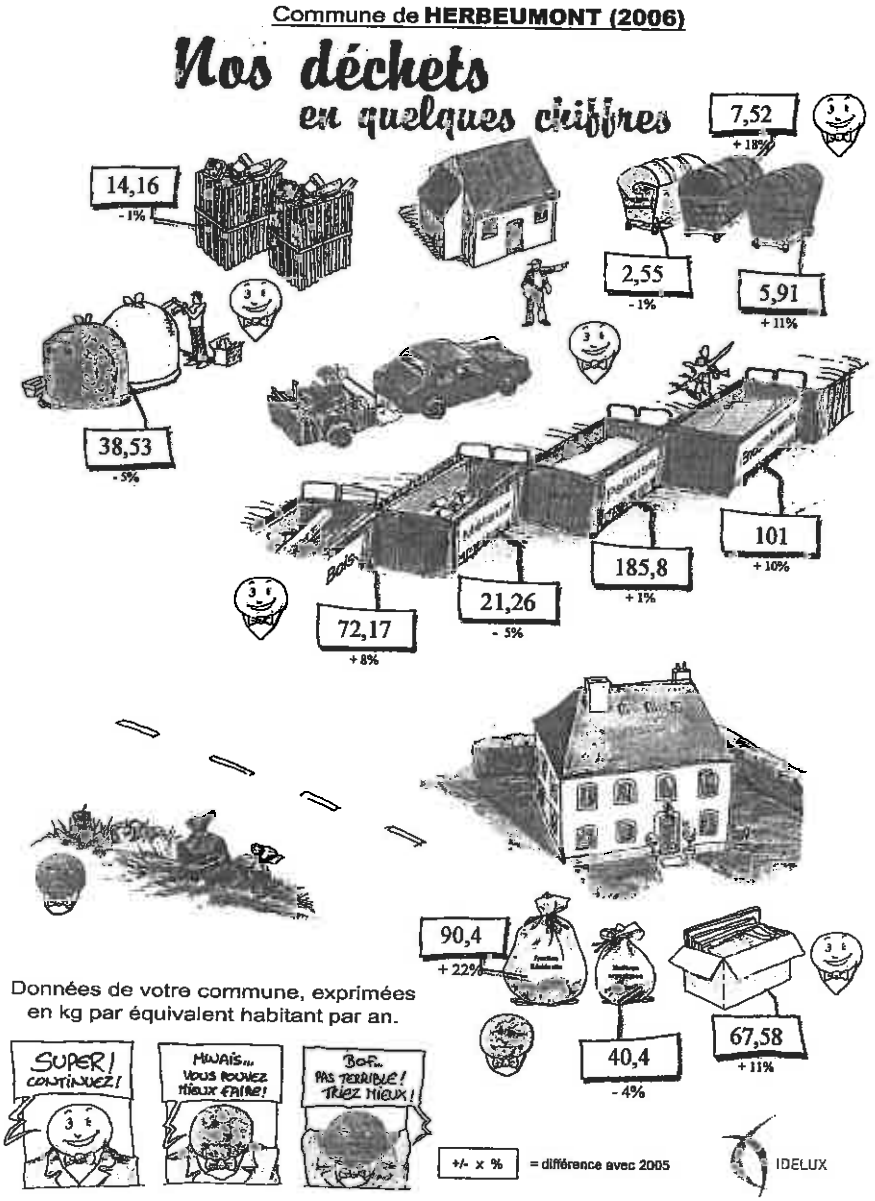

Bravo pour les quantités et la qualité des matières amenées au parc à conteneurs, CONTINUEZ !

Attention cependant à la hausse des déchets résiduels placés dans vos sacs gris.

Pour de plus amples informations, contactez notre Conseiller en Environnement Idelux, Pascal Micha, au numéro d'appel : 061/41 11 26 ou 0497/51 91 84.

Le saviez-vous ?

Jetés le long des routes, les déchets polluent notre environnement pour longtemps. Et s'ils n'étaient pas ramassés, combien de temps nous gâcheraient-ils « la vue » ? Voyons un peu ...

Produits	Temps de dégradation
Mouchoir en papier	3 mois
Trognon de pomme	6 mois
Mégot de cigarette	1 à 12 ans
Chewing-gum	5 ans
Emballage de bonbon	10 à 50 ans
Chaussure en cuir	25 à 40 ans
Canette en aluminium	10 à 100 ans

Produits	Temps de dégradation
Cartons à boissons	50 à 100 ans
Boîte de conserve	50 à 100 ans
Briquet en plastique	100 ans
Sac en plastique	100 à 1000 ans
Gobelet en plastique	100 à 1000 ans
Frigolite	1000 ans
Bouteille de verre	4000 ans

Conseiller en Environnement Idelux : Pascal MICHA – 061/41 11 26

Opération "VILLAGE PROPRE" : Straimont

Le Comité de Village de Straimont a lancé, comme chaque année, un appel aux bonnes volontés auprès des habitants pour effectuer un ramassage des ordures et des déchets abandonnés le long des chemins du village de Straimont et de ses alentours avant que les hautes herbes ne s'emparent des accotements et rendent les recherches difficiles.

Soucieux et responsables de leur environnement, trente-deux volontaires (enfants et adultes), se sont rassemblés sur le pont Marie-Thérèse à Straimont le samedi 21 avril sous un soleil de plomb pour participer à "la journée village propre".

Deux circuits avaient été programmés: un qui permet l'utilisation aisée des poussettes et un second plus malaisé, plus long aussi où des dispositions plus spéciales de sécurité routière doivent être prises. Deux équipes se sont donc formées et se sont mises en route munies de sacs pour le tri, de gants pour le ramassage des déchets et de gilets fluorescents mis à disposition par l'Administration communale et Idélux. Des bouteilles d'eau rafraîchissantes avaient été prévues par le Comité et accompagnaient les deux groupes.

Deux équipes ont exploré 18 Kms d'accotement.

18 Kms d'accotement ont été inspectés par ces deux équipes et pas moins de 23 sacs ont été remplis de déchets résiduels, d'emballages métalliques et de bouteilles plastiques et en verre. Un tri était directement opéré et les sacs bien remplis abandonnés sur le bord de la chaussée ainsi que d'autres encombrants tels que pneus, tôles, fil barbelé (utilisé mais neuf), casseroles, une chasse de WC et .....un divan.

Le Comité de Village de Straimont s'est chargé de rassembler tous ces objets devant le local communal à Straimont pour être ensuite acheminés par le personnel communal vers le parc à conteneurs.

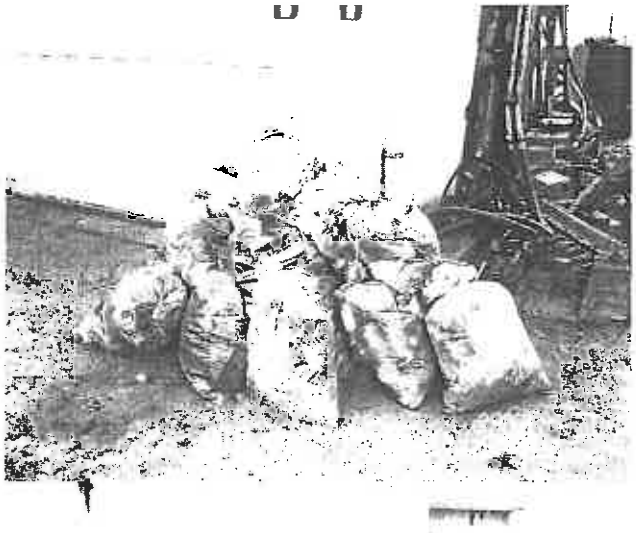

23 sacs bien remplis ont été récoltés

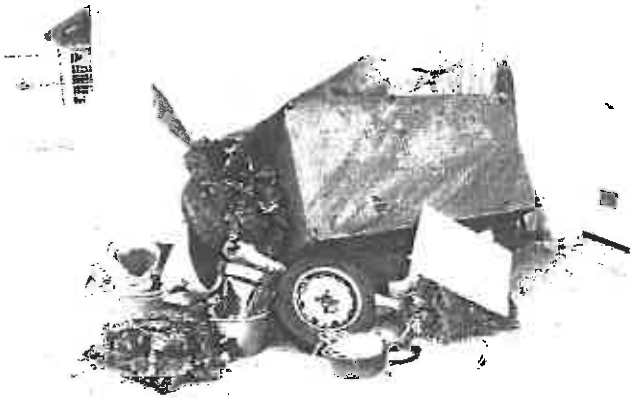

pneus, tôles, casseroles..... et un divan

Peut-on être satisfait de constater que le volume des déchets récoltés cette année est sensiblement moindre que les années antérieures? Un certain esprit de civisme commencerait-il à cohabiter davantage certains de nos concitoyens? Rendez-vous en 2008 où une nouvelle collecte apportera une réponse à cette question.

Après l'effort, le réconfort:

Une armée en guerre est tributaire et forte des services de sa maintenance. Le Comité de village de Straimont en est bien conscient. Aussi à l'arrivée des soldats au point de ralliement (un coin perdu dans une cabane de la forêt profonde, lieu connu des seuls maquisards) la cuisine mobile accueillait les deux groupes pour un BBQ de derrière les fagots cuisiné par le cuistot de service qui chaque fois se surpasse, et si certains se sont réveillés le dimanche avec un poids sur l'estomac et la tête lourde, c'est seulement parce qu'ils avaient trop mangé.

Christian LEROY
Conseiller communal

« L'accueil extrascolaire

Dates des prochaines plaines de vacances

Durant les vacances d'été, les plaines de vacances seront organisées du lundi 16 juillet au vendredi 20 juillet et du 23 juillet au 27 juillet. Responsable : Mme Sabrina au 0477/630497.

Enfant malade : nouveau service
Accueil Assistance

Pour rappel, « Accueil Assistance » est un service de garde d'enfants malades à domicile. Ce dernier propose une solution professionnelle et de qualité. Il couvre toute la province du Luxembourg et est accessible à tous ses habitants. Il est composé de huit assistantes, toutes formées en puériculture ou assimilées. Chacune d'entre elles recouvre une zone définie. Généralement, le service envoie la même personne.

Rien de plus facile pour faire appel au service ! Composez le *063/24.24.40* et une solution vous est proposée au plus tard pour le lendemain.

Horaires et conditions d'accès

Des permanences téléphoniques pour prendre les demandes sont organisées :

les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 7h30 à 12h et de 17h à 19h.
Le vendredi de 7h30 à 12h
Le dimanche de 17h à 19h

L'équipe assure des *gardes de 7h à 20h* avec un maximum de 10h par jour.

L'intervention se fait exclusivement dans un contexte de maladie. La maladie de votre enfant doit donc être attestée par un *certificat médical.* Votre enfant doit avoir *entre environ trois mois et douze ans (inclus).*

Les tarifs horaires

Pour les ménages faisant appel au service, ils sont calculés en fonction des revenus nets cumulés de ceux-ci.

Revenus nets cumulés du ménage en €	Tarif horaire en €
De 0 à 1.000	1
De 1.000 à 1.500	1,50
De 1.500 à 2.000	2
De 2.000 à 2.500	2,5
De 2.500 à 3.000	2,80
De 3.000 à 3.500	3
De 3.500 à 4.000	3,20
A partir de 4.000	3,40
Forfait frais de déplacement	5

L'administration communale a adhéré pour cette année à ce service ce qui implique que le forfait frais de déplacement ne vous sera pas facturé.

Catherine Mathelin

Les enquêtes du Directeur Labiouse.

Faisant suite à une série de « lectures enquêtes policières » faites en classe et dans lesquelles les élèves doivent retrouver le coupable, Arnaud Parisse, élève de 6e année de l'implantation d'Herbeumont a rédigé spontanément cette fiction.

Nous vous la proposons.
Vous pouvez nous envoyer le résultat de votre enquête, malheureusement, … pas de saucisson à gagner.

Monsieur Labiouse, directeur de l'école communale d'Herbeumont, est occupé à surveiller la cour de récréation.
Quand celle-ci est terminée, il se rend en classe du degré supérieur et demande à Arnaud de lui préparer un bon café « Sanséo ». L'élève constate qu'on a volé le paquet de dosettes à l'instituteur.
Monsieur Labiouse mène l'enquête.
Il interroge Natacha qui affirme avoir écouté de la musique avec sa meilleure amie Méryl.
Aurore était malade et absente ce jour-là.
Mme Lepère, revenant des toilettes, dit qu'elle n'a rien vu.
Comme d'habitude, Quentin jouait au foot avec Laurent et Jayson.
Céline n'a pu aller au WC car celui-ci était fermé. La demoiselle a demandé la clef à Madame Virginie.
Monsieur Labiouse, en se grattant ses cheveux poivre et sel, s'écrie : "Ca y est, j'ai trouvé le coupable; c'est .....".
Qui a volé les dosettes et comment le directeur a-t-il découvert le voleur ?

Par Arnaud Parisse

CROIX-ROUGE de BELGIQUE

Une petite journée à la maison Croix-Rouge.

Ce 29 janvier dernier, nous, les élèves de quatrième, cinquième et sixième années primaires de l'école communale d'Herbeumont sont partis à Bertrix.

Le groupe en visite

En effet, nous sommes allés chercher notre brevet de Benjamin secouriste à la Croix-Rouge. Nous avions suivi des cours de Benjamin pendant le premier trimestre avec Mme Colette Mathias. Ensuite, nous avons passé un examen pratique et un autre théorique.

Lorsque nous sommes arrivés sur place, nous avons été très chaleureusement accueillis par le personnel de la Croix-Rouge !

Nous avons commencé par visiter la cuisine ; il y avait beaucoup de choses : des ordinateurs, une table, une machine à laver, même un sèche-linge. La présidente de la Croix-Rouge, Mme Dominique Frank, nous a présenté la vestiboutique : c'est un local où on vend des vêtements de seconde main à bas prix. Lors de notre visite, tout était à 1 euro, car c'était les soldes. Ensuite nous sommes allés dans la buanderie transformée en salle de jeu et en garde-manger. Il y avait des jeux, des livres, une télé, de la nourriture accessible à tous. Après cela, nous sommes descendus dans la salle sanitaire où la Croix-Rouge prête des chaises, des béquilles, des lits électriques et encore bien d'autres choses aux personnes qui en ont besoin.

Enfin, la visite terminée, un goûter s'imposait : une bonne gaufre et du jus de fruits nous ont été offerts.

Vers 15 h 15 nous sommes repartis pour Herbeumont, le brevet en poche.

Ce fut un intéressant et bel après-midi.

Les nouveaux Benjamins secouristes

A la découverte de la chine.

Les bambins de l'école maternelle libre d' Herbeumont ont vécu quinze jours inoubliables à la "chinoise".

Le globe terrestre a permis de situer ce pays et de le comparer par rapport au nôtre. Il est bien loin ce pays!

Heureusement, les livres de notre bibliothèque ont fourni de précieux renseignements. Les enfants ont feuilleté et cherché parmi tous nos documents. Nous sommes allés au bibliobus et nous avons surfé sur Internet …

Que de découvertes et de surprises :
Qu'il est joli le drapeau chinois avec son fond rouge et ses étoiles jaunes.

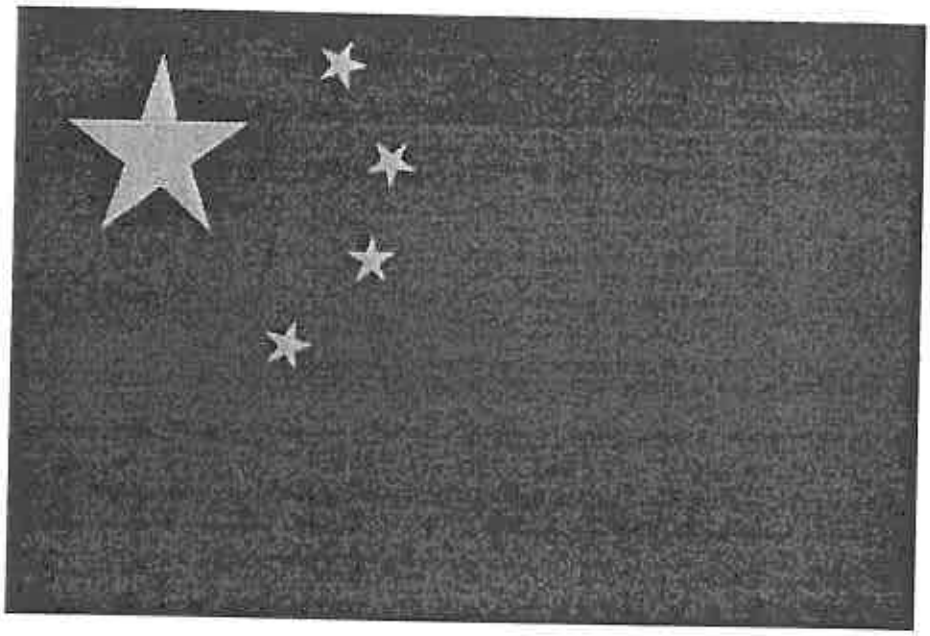

L'écriture est bien différente de la nôtre. C'est très amusant de voir son prénom écrit en chinois.

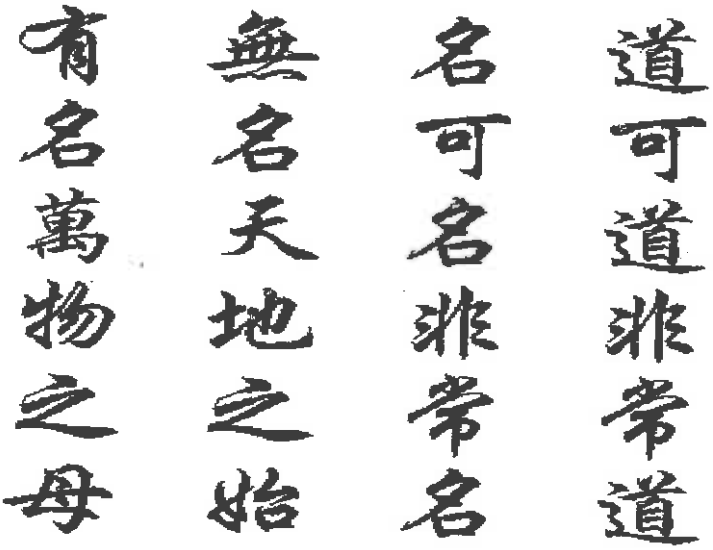

Les 12 signes astrologiques représentent des animaux.
C'est drôle d'être chèvre, cheval, coq ...!

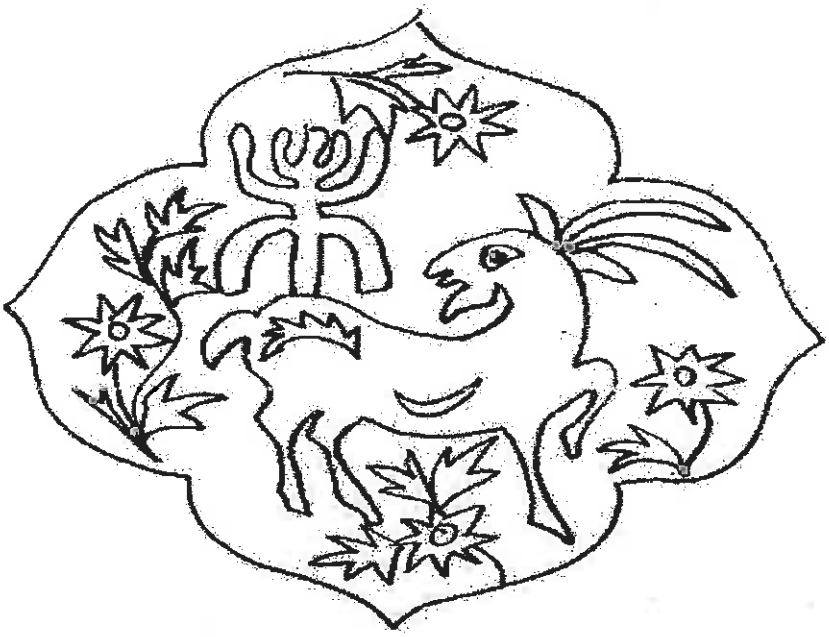

Pour s'en souvenir, les petits ont réalisé un set de table en coloriant leur propre signe et en recopiant leur prénom en chinois.

Les chips sont aux crevettes et fondent sous la langue ! Et les chinois raffolent de riz, de nouilles, de nems, de légumes, de volailles et d'un plat au nom bizarre : dim-sum !
Ils n'utilisent pas une fourchette, mais des baguettes. Et si nous allions goûter ces mets au restaurant chinois à Bertrix ?
Cela demande quelques exercices pratiques préalables avec les baguettes.

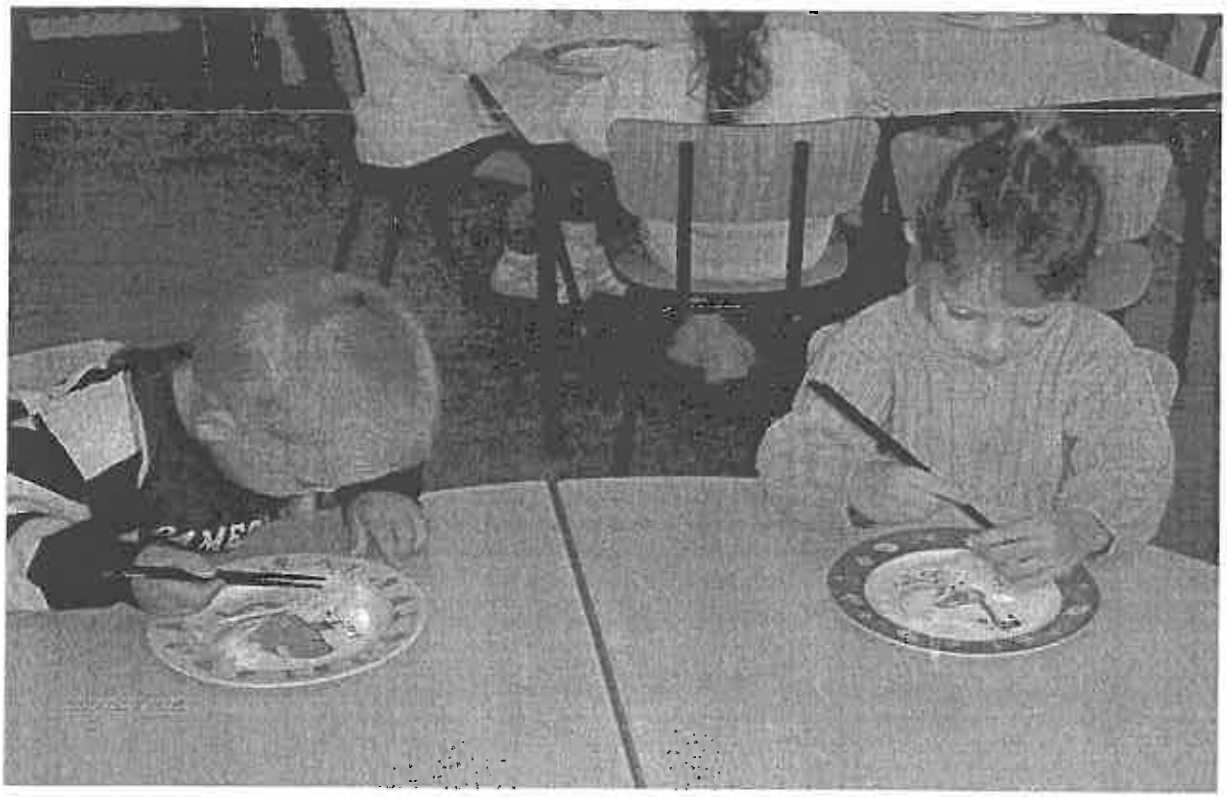

Le lundi 30 avril, c'est le grand jour. Nous prenons le bus de 10 heures vers Bertrix, car nous sommes attendus à "La Chine Impériale" à midi.

A la sortie du bus, Monsieur Gothal, directeur de l'école fondamentale libre de Bertrix a la gentillesse de nous recevoir dans son implantation de Bohémont, en attendant l'ouverture du restaurant.

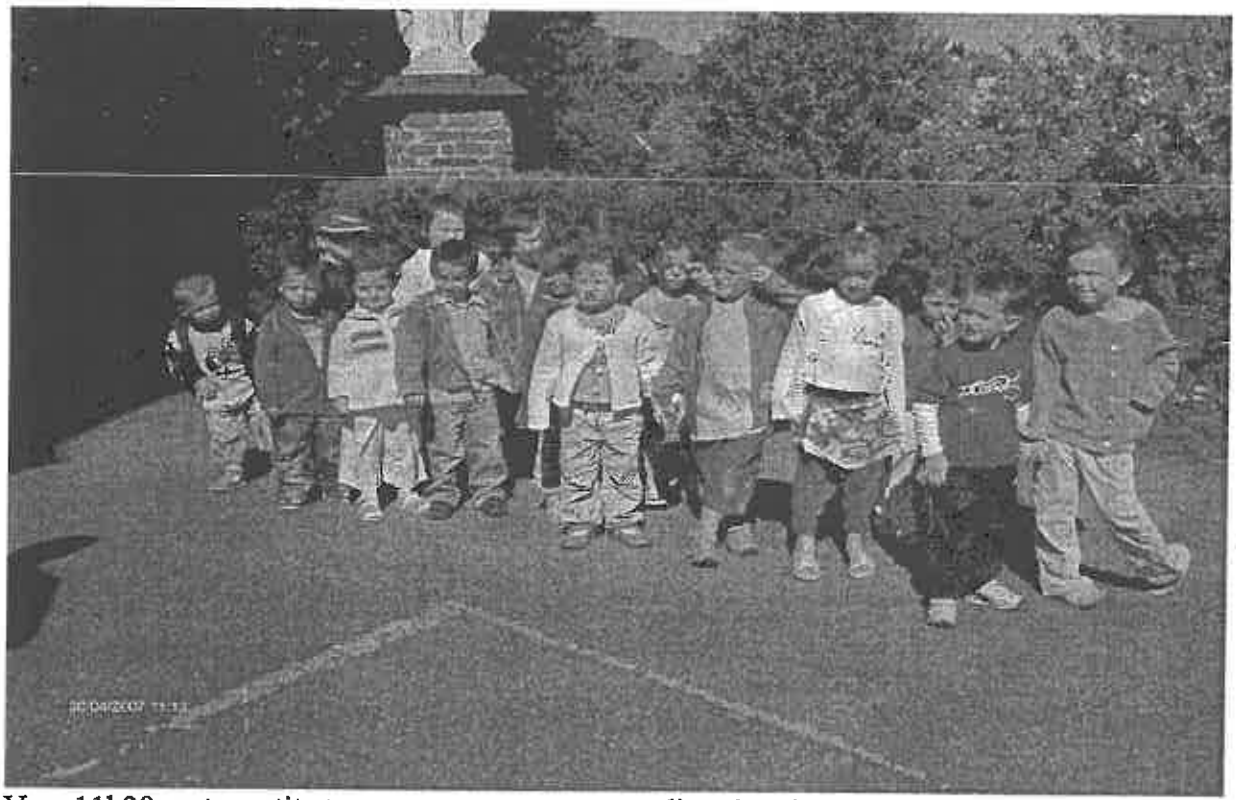

Vers 11h20, notre petite troupe se met en route en direction du restaurant.

A notre arrivée, Monsieur Jean-Marie Moncousin, président du P.O. de notre école et son épouse, nous attendent avec fierté devant la porte.

Une grande table de 30 couverts était dressée.

Le menu ! Chips aux crevettes

***

Potage aux nouilles chinoises

***

Riz cantonais et porc aigre-doux
Poulet shanghai nouilles chinoises
Poisson frit

fut apprécié par les petits et les grands.

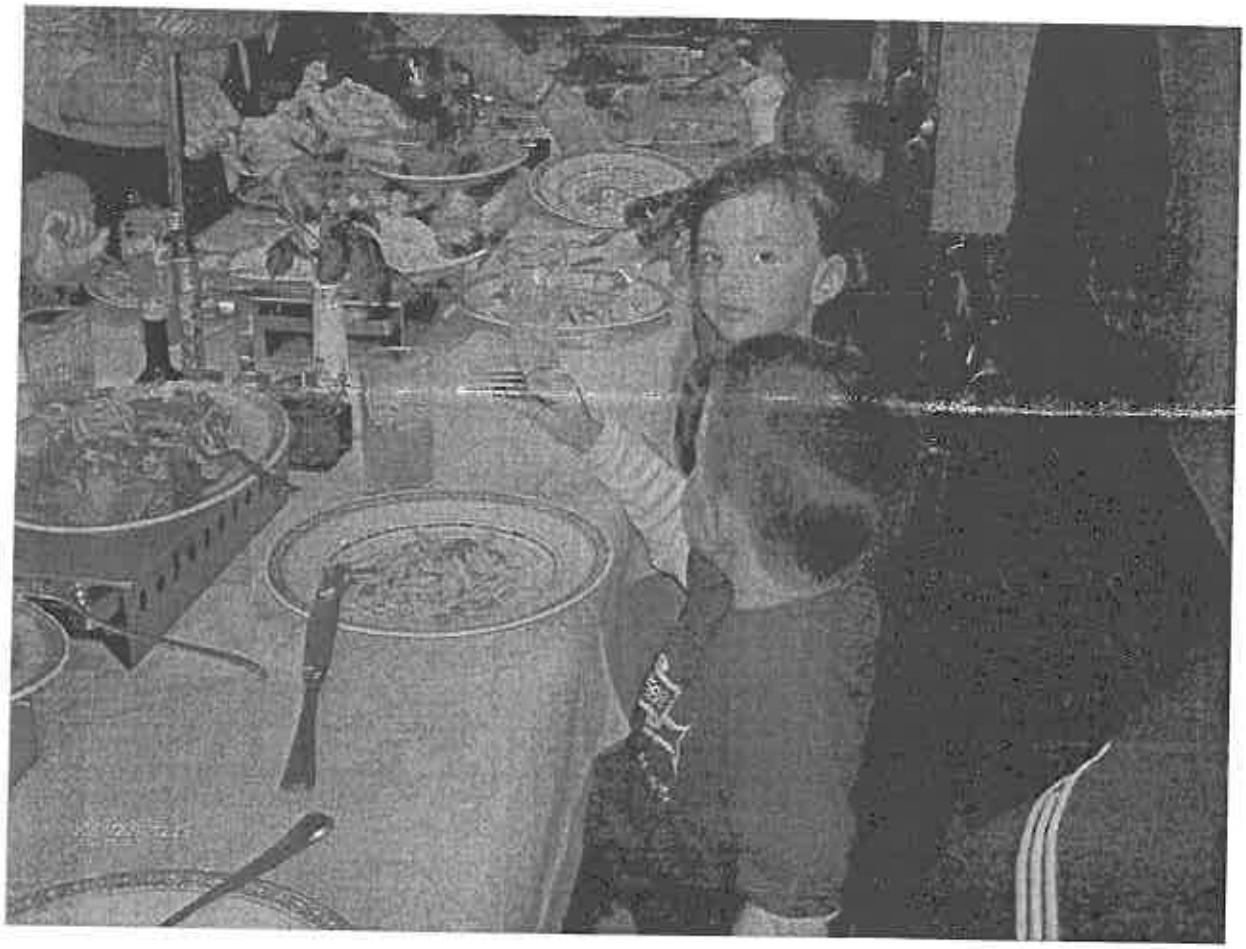

Le restaurateur a félicité nos bambins pour leur politesse et leur bonne tenue à table.

Quelle quinzaine agréable et enrichissante!!! Nous sommes impatients de découvrir prochainement d'autres cultures. C'est tellement plaisant d'aller à la rencontre d'autres enfants du monde t de faire la connaissance de leur mode de vie.

Peut-être des enfants chinois ont-ils vécu une quinzaine à la "belge" ?

Mérite sportif communal : création

Lors du Conseil communal de juin, l'ensemble des conseillers ont décidé sous la proposition de l'échevin des sports de créer un « mérite sportif communal ». Vous trouverez ci-joint le règlement en vue de son attribution. Dans l'Herbeumont – Infos de septembre, vous disposerez de la fiche pour poser une candidature.

Règlement du mérite sportif communal

Article 1 : Le trophée communal récompensera un club, une association, une équipe ou un pratiquant de sport individuel qui aura mérité la meilleure performance de la saison. Les pratiquants d'un sport collectif ne pourront se présenter individuellement. Les candidats au trophée « jeune » ne pourront avoir atteint l'âge de 18 ans.

Article 2 : Pour pouvoir prétendre au trophée, les candidats présentés devront être domiciliés dans la commune d'Herbeumont et pratiquer leur sport en amateur .

Article 3 : Pour l'octroi de cette récompense, toutes les disciplines seront mises sur le même pied d'égalité . L'appel aux candidatures sera fait sous la responsabilité de l'Echevin des Sports selon les moyens les plus appropriés .

Article 4 : Le jury sera composé :
- de l'Echevin des Sports (Président)
- d'un membre de chaque club de la Commune d'Herbeumont
- de 2 membres de la presse sportive
- de 3 personnalités sportives de la commune

Article 5 : Les candidatures seront présentées par les groupements sportifs (pour les sports collectifs) ou par le candidat qui pratique un sport individuel . Elles seront accompagnées des justifications nécessaires (énoncé de palmarès, titres spéciaux, fair play, ...)

Article 6 : Le choix des lauréats s'effectue par l'attribution au premier tour de vote de 0 à 10 points à chaque candidature par chaque membre du jury . En cas d'un nombre de candidature inférieur à 10, les points varient entre 0 et le nombre de candidatures valablement inscrites . Au deuxième tour de vote, chaque membre du jury établit son classement des trois candidatures ayant obtenu le plus grand nombre de points au premier tour . Le résultat de ce deuxième tour donne le classement final dont le vainqueur se voit octroyer le trophée offert annuellement par la commune .

Article 7 : Le jury peut élaborer toute règle de travail non contraire à la présente convention pour autant que la majorité au 2/3 soit obtenue .

Article 8 : Le trophée du mérite sportif communal est décerné annuellement et sera remis au cours du mois de janvier qui suit l'année concernée .

Cellule culture : invitation à toutes et tous

Vous débordez d'idées pour dynamiser l'animation culturelle de notre commune.

Vous organisez ou participez déjà à des activités culturelles et vous désirez partager votre expérience.

Vous avez envie de vous investir sous quelque forme que ce soit dans le domaine culturel.

Nous vous invitons **le mercredi 5 septembre 2007 à 19 h** à la salle du conseil afin de nous rencontrer.

L'objectif de cette réunion est de créer une « cellule culture communale » afin de **générer des projets** qui permettront de **donner un coup de fouet à la vie culturelle** de notre commune.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Catherine MATHELIN
Bourgmestre

Aurélien GOMEZ
Echevin de la culture

Les Elfes ?

Les Elfes est un centre résidentiel en construction pour le bien-être et l'épanouissement des personnes polyhandicapées adultes.

Comment ?
- en veillant au bien-être physique, psychologique, affectif et social avec du personnel qualifié et adapté ;
- en organisant des activités socio-éducatives multiples ;
- en collaborant étroitement avec la famille par le biais d'une communication régulière et transparente ;
- en s'ouvrant à l'extérieur par des échanges avec d'autres institutions, acteurs sociaux, bénévoles ;
- en utilisant l'énergie verte ;
- le tout dans un environnement paisible.

Ce centre répondra à un réel besoin dans la Province. Le centre et son fonctionnement ne seront que partiellement subsidiés. Ils ont besoin d'aide. Achetez des briques ... Par tranche de 3 € vous financez la pose d'une brique. A partir de 10 briques (30 €) vous recevrez une attestation pour déduction fiscale (N° de compte : 732-6044775-77) .
Contact : STREPENNE LOUIS La Cornée 23 à 6800 Libramont. Tél : 061/22.35.84.

Conseil consultatif des aînés

Objectifs

Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux.
Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens.

Mandat

Le conseil consultatif des aînés a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale.

Organisation

Pour la création d'un conseil consultatif des aînés, on entend par aîné la personne de soixante ans au moins.

Le conseil consultatif des aînés est composé d'un total de 10 à 15 aîné(e)s siégeant à titre personnel et /ou représentant l'éventail de leurs associations représentatives actives sur le territoire de la commune.

Si ce projet vous tente, je vous invite à une première réunion qui aura lieu le lundi 27 août 2007 à 10 H00 à la salle du conseil à HERBEUMONT.

Au plaisir de vous rencontrer,

Bien cordialement,

Aurélien GOMEZ

Quads : quelques règles de sécurité de base

Beau temps, longues journées, forêts et chemins de terre de notre commune sont propices à la sortie des quads. Attention, d'apparence anodine, ce véhicule est toutefois à manipuler avec précaution. Suite à plusieurs questions reçues, un petit coup d'œil sur la législation, et sur les principales causes d'accidents, vous est fourni ci-dessous.

Deux catégories,

Deux catégories de quads sont définies par le code de la route. Les véhicules qui n'excèdent pas 350 kg^2 , dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm3 ou dont la puissance est à 4 kW et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h, sont considérés comme des cyclomoteurs à quatre roues. Pour conduire de tels engins, il faut avoir 16 ans et posséder au moins le permis A3.

Les véhicules plus puissants (la majorité) sont considérés par le code de la route comme des quadricycles à moteur à savoir tout véhicule à moteur à quatre roues autres que ceux considérés comme des cyclomoteurs, dont la masse à vide n'excède pas 400 kg et dont la puissance maximale nette du moteur n'excède pas 15kW. Pour conduire ces engins, il faut avoir 18 ans et posséder un permis B.

Règles de circulation particulières,

Les quads ne peuvent pas circuler sur les chemins réservés aux piétons, cyclistes et cavaliers (et donc pas sur le Ravel, ni sur les talus le long de la Vierre, par exemple), ni sur les chemins agricoles (sauf pour se rendre à une parcelle y afférente).

Quelle que soit la catégorie de quad, le port du casque est toujours obligatoire. Enfin, un quad ne peut pas porter plus de personnes que le nombre pour lequel le siège a été aménagé.

Causes des accidents,

La vitesse d'un quad peut atteindre 130 Km/h et son poids à vide varie entre 200 et 400 Kg. De nombreux utilisateurs s'en servent pour rouler sur la voie publique. La conduite d'un quad ne s'apparente ni à celle d'une voiture, ni à celle d'une moto. Les accélérations et les réactions de ce véhicule sont très brutales. La stabilité peut poser également problème. En cas de maîtrise insuffisante lors des montées, de descentes, de franchissements d'obstacles ou de virages, le quad peut facilement se renverser.

Autre source potentielle de danger : la présence d'un passager. Etant donné que la stabilité de l'engin est assurée grâce à la position du corps, la grande taille de la selle est uniquement destinée à faciliter les mouvements du pilote La présence d'un passager déséquilibre l'engin qui ne peut alors plus être contrôlé de manière satisfaisante.

Conclusion

D'apparence facile, la conduite d'un quad n'en reste pas moins assez technique et nécessite une certaine dextérité, en raison, notamment, de sa puissance et de ses accélérations très brutales. Un respect strict des règles élémentaires de sécurité, concernant plus particulièrement le respect de l'âge de conduite, le port du casque, les limitations de vitesse et l'interdiction de transporter un passager, est indispensable pour éviter les accidents. De plus, en marge des problèmes que posent ces véhicules au niveau de la sécurité routière il est difficile de passer sous silence les aspects liés à l'environnement. Vu leur succès, des problèmes liés à la pollution de la faune et de la flore et des nuisances sonores sont de plus en plus dénoncées. Donc, en tant qu'utilisateur faites attention à vous, aux autres usagers et à notre environnement !

Catherine MATHELIN

Attention, chien méchant !

Le débat sur les chiens méchants et l'éducation des maîtres fait débat pour le moment. Il est, en effet, insupportable de voir la vie d'un enfant brisée, en tout cas rendue très difficile parce qu'un chien s'est échappé de son jardin. Vu les questions qui m'ont été posées, il me semblait important de rappeler ici les articles du règlement de police en la matière.

Les chiens doivent être tenus en laisse, par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

Le port de la muselière est imposé dans tout lieu public ou privé accessible au public, y compris les transports en commun ainsi que dans les parties communes des immeubles collectifs, aux chiens dangereux[1]. Pour ces mêmes chiens la laisse ne pourra excéder un mètre cinquante. La présence de ces chiens est interdite lors de la tenue de marchés, manifestations culturelles, festives ou sportives, lors de réunions

[1] Dans l'attente d'une législation en la matière, les types de chiens considérés comme dangereux sont répartis en deux catégories : les chiens d'attaque d'une part, les chiens de garde et de défense d'autre part. Relèvent de la catégorie des chiens d'attaque : les chiens de race staffhordshire terrier, les chiens de race american staffhordshire terrier, les chiens de race mastiff, les chiens de race tosa, les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à l'une des races précédentes et les chiens de race croisés au départ de celles visées avant.
Relèvent de la catégorie des chiens de garde et de défense : les chiens de race staffhordshire terrier ou bull terrier, pitbull terrier, doo argenyina (dogue argentin), bull terrier, les chiens de race rottweiler, les chiens de race tosa, les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à l'une des races précédentes et les chiens de race croisés au départ de celles visées avant.

ou de rassemblements en plein air ou dans des lieux clos ou couverts ainsi que sur les servitudes publiques de passage traversant des propriétés où paissent des animaux domestiques.

Il est exigé pour la garde en dehors de l'habitation d'un ou plusieurs chiens dangereux (cf. note de bas de page), un chenil solide, fermé, cadenassé. Le dessus du chenil sera également fermé ainsi que la base fixée sur une dalle de béton. Il devra être placé à minimum deux mètres de la propriété voisine. Sa hauteur sera d'un minimum d'un mètre 80. Le chenil ne pourra être accessible à aucune personne étrangère sans la présence de son propriétaire.

Catherine Mathelin

Avis à la population

A. Fermeture du parc à conteneurs

Jours fériés :

→ 21/07,15/08,01/11, 25/12

→ le jeudi 27/09

en raison de formation du personnel

→ le mardi 18/09

Pour rappel, le ramassage en porte à porte a lieu le lundi et le vendredi pendant les vacances scolaires d'été. Le dernier ramassage du vendredi se fera le 31 août.

B. Passage du bibliobus

→ **Quand ?**

12 juillet - pas de passage en août - 13 septembre - 11 octobre - 8 novembre - 13 décembre.

→ **Où ?**

à Saint – Médard : devant l'école de 9h00 à 10h00

à Martilly : devant l'école de 10h30 à 11 h 30

à Herbeumont : Place du village de 13h00 à 15h00

Informations police

Le service prévention de la zone de police Semois et Lesse vous informe et vous conseille.

Les départs en vacances approchent, n'oubliez pas de prendre certaines mesures afin d'éviter de vous faire visiter durant votre absence. Votre propriété peut-être surveillée de façon sporadique par les voisins mais aussi par les services de police lors de divers passages et patrouilles et ce de façon tout à fait gratuite. Si vous le souhaitez, il vous est loisible de remplir un formulaire de demande « Police Veille » au bureau de votre police ou sur www.semoisetlesse.be. Afin de permettre à la police d'effectuer cette surveillance dans les meilleures conditions possibles, n'oubliez pas de placer sur la maison ou la boîte aux lettres, le numéro de votre habitation. Bonnes vacances.

Vous avez l'intention de construire une nouvelle maison ? Avez-vous pensé à votre confort et à celui de votre famille ? En effet, personne n'est à l'abri d'un vol et il est souvent plus facile, plus esthétique et moins onéreux de prévoir certaines mesures au moment de la construction qu'après. (Prévoir un câblage pour une alarme éventuelle, prévoir l'emplacement pour les volets, connaissez-vous la réglementation pour les détecteurs de fumée, savez-vous que vous avez la possibilité de déduire une partie de vos frais d'installation...)
Si vous le souhaitez la zone de police Semois et Lesse vous invite à prendre contact avec l'un de ses conseillers en techno prévention pour tenter ensemble, d'établir un diagnostic sur la qualité de la protection de votre future habitation. Ce service ne vous engage à rien et est totalement gratuit. (Tél : 061 / 45.58.24 ou 0498 / 88.23.61).

Petits conseils énergétiques

1. Baisser la température ambiante du logement d'un seul degré fait réaliser 7 % d'économie de chauffage.
2. Sans couvercle, il faut trois fois plus de temps pour amener l'eau à ébullition.
3. Une fuite d'une goutte d'eau chaude par seconde pendant un mois, c'est 800 litres d'eau chauffés – soit entre 6 et 7,5 kg de CO_2 – pour rien.
4. Une douche consomme 30 à 40 litres d'eau contre 100 à 130 pour un bain.

Agenda des manifestations – Dates à retenir

28 juillet 2007 : Barbecue au Moulin Willaime (Société de pêche d'Herbeumont : Les Défenseurs de la gaule)

4 août : course cycliste (Julien Ponsard) - Herbeumont

3 – 4 et 5 août : W-E « Bières spéciales » (Club des jeunes) - Herbeumont

14 août : Concert Rock - Préventes sur Herbeumont

26 août : Thé dansant (Animation village Saint-Médard) – Salle du Rivoli

15 septembre : Confrérie des Carabins d'Herbeumont - Cérémonies du 19ème chapitre.

22 Septembre 2007 : Souper ambiance salle du Vivy (Société de pêche d'Herbeumont : Les défenseurs de la gaule)

29 septembre : jogging et marche (ASBL des écoles d'Herbeumont)

31 octobre : soirée Halloween (Animation village Saint-Médard) – Salle du Rivoli

15 Décembre 2007 : Assemblé général de la Mouche « H » salle du Vivy (Mouche « H »)

Coordonnées communiquées par les associations

- si vous souhaitez disposer d'informations sur la société de pêche d'Herbeumont, leur site est le suivant : www.herbeumontpeche.be
- si vous souhaitez disposer d'informations sur le club de tennis de table « palette centre », leur site est le suivant : http://www.lx44.be

Gestion raisonnée des talus et accotements routiers

La commune de HERBEUMONT va installer sur certains bords de routes des panneaux portant l'inscription **"Fauchage tardif – Zone refuge"**. Ils sont illustrés par un papillon, une fleur et un nid pour signaler qu'il y a de la vie sur les bords de routes.
En effet, un grand nombre d'espèces sauvages appartenant au patrimoine naturel de la Wallonie trouvent en ces lieux les conditions nécessaires à leur développement.
Les exigences écologiques d'une espèce vis-à-vis du milieu sont variées, comme le sont les conditions de vie rencontrées sur les bords de routes (notamment en matière de sol, de climat et d'exposition au soleil. Aussi les bords de routes accueillent plus de **700** espèces végétales, ce qui représente environ **50%** de la flore de la Wallonie. Parmi celles-ci, certaines jouissent d'un statut de protection. Le fauchage tardif est pratiqué pour donner le temps aux plantes de fructifier, tandis que les animaux, essentiellement des insectes, vont trouver dans la végétation nourriture et abri.

A Herbeumont, **138** espèces ont déjà pu être observées à l'occasion de 23 relevés botaniques réalisés en 1999 et 2006. Parmi les espèces les plus remarquables, citons la renoncule à feuilles de platane ou la platanthère des montagnes, une orchidée protégée. Outre ces deux espèces protégées, une autre est signalée dans la liste rouge des espèces menacées en Wallonie. Il s'agit de la jasione des montagnes observée sur plusieurs talus de la commune.
A côté de ces espèces, on trouve également de la grande marguerite, plusieurs variétés de campanules, du thym serpolet, de la knautie des champs et encore beaucoup d'autres.
Elles rendent les bords de routes de la commune plus fleuris du printemps à la fin de l'été.
Ces espèces appartiennent généralement à des associations végétales qui caractérisaient les prairies d'autrefois, alors largement répandues dans le paysage mais qui, en raison de l'urbanisation, ont fortement régressé. Cette raréfaction confère aux bords de routes abritant les derniers témoins de ces végétations, une valeur conservatoire non négligeable.

Toutefois, *la commune ne va pas laisser la végétation n'importe où.* Les Zones de fauchage sont soigneusement sélectionnées, entre autres en tenant compte de **la sécurité routière.**
Il est important de dégager la visibilité à l'intérieur des virages ou à l'approche des carrefours ainsi qu'aux accès aux propriétés riveraines.
Une bande de sécurité est aussi régulièrement fauchée en bordure de la voirie proprement dite, y compris le long des bords de routes en fauchage tardif.
Le fauchage tardif se pratiquera après le 1er août, tandis que les fauchages de sécurité auront lieu chaque fois que cela s'avère nécessaire.
Ainsi, grâce à une gestion raisonnée des talus et accotements routiers, actuellement plus de **170** communes ont l'opportunité d'entretenir chaque année leurs bords de routes tout en permettant à la vie sauvage de s'installer sur plus de 4.500 ha en Région wallonne. Une belle opportunité pour la vie sauvage en complément des 9.000 ha de réserves naturelles !

Je remercie M. François NAVEAU du Ministère de la région wallonne - Direction de la Nature pour l'aide apportée à ce travail.

Voici le relevé des noms des plantes que nous trouvons sur notre commune.

WERNER Eliane
Echevine de l'environnement

RELEVE du 28/07/2006
Surface : 9 m^2
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Herbeumont
Hameau, lieu-dit : ***Les Fourches***
Environnement : Agri
Alt. : 390 m Pente : 25 % Orientation : NE Sol : phyllades
Recouvrement : 80 % Hauteur : 1 m
RELEVE PHYTO

Holcus mollis	*Stellaria graminea*
Teucrium scorodonia	*Agrostis capillaris*
Agrostis stolonifera	*Arrhenatherum elatius*
Galium mollugo	*Galium aparine*
Hieracium laevigatum	*Lotus corniculatus*
Ranunculus repens	*Luzula multiflora*
Veronica chamaedrys	*Pimpinella saxifraga*
Acer pseudoplatanus	*Epilobium montanum*
Campanula rotundifolia	*Hypochoeris radicata*
Corylus avellana	*Rumex acetosa*
Galeopsis tetrahit	*Anthoxanthum odoratum*
Jasione montana	*Quercus robur*
Salix caprea	*Calystegia sepium*
Vicia cracca	*Lapsana communis*

RELEVE DU 28/07/2006
Surface : 9 m^2
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Herbeumont
Hameau, lieu-dit : ***Les Fourches***

Environnement : Agri Alt. : 391 m Pente : 10 % Orientation : NE Sol : phyllades
Recouvrement : 90 % Hauteur : 1 m
RELEVE PHYTO

Galium mollugo	*Lotus corniculatus*
Teucrium scorodonia	*Pimpinella saxifraga*
Agrostis stolonifera	*Ranunculus acris*
Arrhenatherum elatius	*Stellaria graminea*
Ranunculus repens	*Veronica chamaedrys*
Festuca rubra	*Pteridium aquilinum*
Anthoxanthum odoratum	*Vicia sepium*
Campanula rotundifolia	*Dactylis glomerata*
Holcus mollis	*Epilobium montanum*
Hypericum maculatum	*Digitalis purpurea*
Vicia cracca	*Rubus idaeus*
Taraxacum sp.	

RELEVE DU le 28/07/2006

Surface : 9 m^2
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Herbeumont
Hameau, lieu-dit : ***Arzi***

Environnement : For Alt. : 420 m Pente : 20 % Orientation : ONO Sol :

Recouvrement : 95 % Hauteur : 0,70 m

RELEVE PHYTO

Dactylis glomerata	*Cerastium fontanum*
Holcus lanatus	*Rubus sp.*
Viola riviniana	*Salix caprea*
Agrostis stolonifera	*Taraxacum sp.*
Anthoxanthum odoratum	*Plantago lanceolata*
Centaurea thuillieri	*Potentilla anserina*
Festuca rubra	*Prunella vulgaris*
Galium mollugo	*Ranunculus repens*
Lotus corniculatus	*Rhinanthus minor*
Pimpinella saxifraga	*Rubus idaeus*
Veronica chamaedrys	*Stellaria graminea*
Alchemilla xanthochlora	*Torilis japonica*
Cruciata laevipes	*Trifolium pratense*
Potentilla erecta	*Trifolium repens*
Thymus pulegioides	*Vicia cracca*
Achillea millefolium	*Cirsium arvense*
Campanula rotundifolia	*Ranunculus acris*
Carex caryophyllea	*Vicia sepium*
Hypochoeris radicata	*Hieracium umbellatum*
Lathyrus pratensis	*Luzula multiflora*
Leucanthemum vulgare	*Betula pendula*
Linum catharticum	*Plantago lanceolata*
Medicago lupulina	*Potentilla anserina*

RELEVE DU 28/07/2006

Surface : 9 m^2
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Herbeumont
Hameau, lieu-dit : ***Arzi***

Environnement : For
Alt. : 420 m
Pente : 35 %
Orientation : NO
Sol : phyllades

Recouvrement : 65 % Hauteur : 1 m

RELEVE PHYTO

Teucrium scorodonia	*Cytisus scoparius*
Agrostis capillaris	*Galium mollugo*
Deschampsia flexuosa	*Holcus mollis*
Calluna vulgaris	*Lotus pedunculatus*
Pteridium aquilinum	*Rubus sp.*
Salix cf. cinerea	*Hieracium laevigatum*
Anthoxanthum odoratum	*Rumex acetosa*
Salix caprea	

RELEVE DU le 28/07/2006
Surface : 9 m^2
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Saint Médard
Hameau, lieu-dit : (***réservoir***)

Environnement : Ag
Alt. : 415 m Pente : 30 % Orientation : N Sol :
Recouvrement : 95 % Hauteur : 1 m

RELEVE PHYTO

Festuca rubra	*Hypericum maculatum*
Fragaria vesca	*Linaria vulgaris*
Galium mollugo	*Plantago lanceolata*
Lotus pedunculatus	*Ranunculus repens*
Agrostis stolonifera	*Rhinanthus minor*
Anthoxanthum odoratum	*Rubus idaeus*
Holcus mollis	*Stellaria graminea*
Ranunculus acris	*Cerastium fontanum*
Veronica chamaedrys	*Epilobium montanum*
Dactylis glomerata	*Rumex acetosa*
Elymus repens	*Carex pilulifera*
Holcus lanatus	*Crepis capillaris*
	Lapsana communis

RELEVE DU le 28/07/2006

Surface : 9 m^2
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village (ville) : Gribomont
Hameau, lieu-dit : ***vallée de la Vierre***

Environnement : Ag
Alt. : 370 m
Pente : 30 %
Orientation : SO
Sol : phyllades
Recouvrement : 98 % Hauteur : 1,20 m

RELEVE PHYTO

Veronica chamaedrys	*Agrostis stolonifera*
Dactylis glomerata	*Anthriscus sylvestris*
Festuca rubra	*Elymus repens*
Galium mollugo	*Galeopsis tetrahit*
Poa trivialis	*Holcus lanatus*
Torilis japonica	*Holcus mollis*
Achillea millefolium	*Linaria vulgaris*
Vicia cracca	*Stellaria graminea*
Arrhenatherum elatius	*Epilobium angustifolium*
Filipendula ulmaria	*Galium aparine*
Heracleum sphondylium	*Geum urbanum*
Malva moschata	*Urtica dioica*

RELEVE DU le 28/07/2006

Surface : 9 m²
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Gribomont
Hameau, lieu-dit : ***vallée de la Vierre***

Environnement : Ag
Alt. : 380 m Pente : 70 % Orientation : NNE

Recouvrement : 95 % Hauteur : 1,40 m
RELEVE PHYTO

Holcus mollis	*Rumex acetosa*
Angelica sylvestris	*Veronica chamaedrys*
Ranunculus repens	*Epilobium montanum*
Arrhenatherum elatius	*Lapsana communis*
Senecio ovatus	*Torilis japonica*
Valeriana repens	*Galium mollugo*
Fragaria vesca	*Hypericum maculatum*
Galeopsis tetrahit	*Lathyrus pratensis*
Heracleum sphondylium	*Cytisus scoparius*
Linaria vulgaris	*Taraxacum sp.*
Poa trivialis	*Teucrium scorodonia*
Rubus idaeus	*Vicia cracca*

RELEVE du 28/07/2006

Surface : 9 m²
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Martilly
Hameau, lieu-dit : ***Martilly***

Environnement : Ag - U
Alt. : 365 m
Pente : 40 %
Orientation : S
Sol : phyllades

Recouvrement : 95 % Hauteur : 1,40 m

RELEVE PHYTO

Arrhenatherum elatius
Holcus mollis
Poa nemoralis
Rubus sp.
Stellaria holostea
Galeopsis segetum
Agrostis stolonifera
Qiercus robur
Senecio viscosus
Galeopsis tetrahit
Galium aparine
Teucrium scorodonia
Urtica dioica

RELEVE DU 28/07/2006

Surface : 9 m²
Localisation : **Commune** : Herbeumont
Village: Martilly
Hameau, lieu-dit : ***Martilly***

Environnement : Ag
Alt. : 378 m Pente : 50 % Orientation : SO Sol : phyllades

Recouvrement : 100 % Hauteur : 1,20 m
RELEVE PHYTO

Malva moschata	*Linaria vulgaris*
Agrostis capillaris	*Stellaria graminea*
Galium mollugo	*Rumex acetosa*
Dactylis glomerata	*Anthoxanthum odoratum*
Euphorbia cyparissias	*Cirsium arvense*
Hypericum perforatum	*Vicia cracca*
Leucanthemum vulgare	*Galeopsis tetrahit*
Plantago lanceolata	*Rubus sp.*
Agrostis stolonifera	*Elymus repens*
Holcus mollis	*Holcus lanatus*

RELEVE DU28/07/2006

Surface : 9 m^2
Localisation :**Commune** : Herbeumont
Village (ville) : Straimont
Hameau, lieu-dit : ***Straimont***
Environnement : Ag - U
Alt. : 390 m Pente : 40 % Orientation : E Sol : phyllades

Recouvrement : 98 % Hauteur : 1,20 m

RELEVE PHYTO

Rubus idaeus	*Elymus repens*
Galium mollugo	*Holcus mollis*
Poa nemoralis	*Galium aparine*
Verbascum nigrum	*Dactylis glomerata*
Urtica dioica	*Epilobium montanum*
Rosa canina	*Vicia sativa*

RELEVE 28/07/2006

Surface : 9 m^2
Localisation :**Commune** : Herbeumont
Village (**vi**lle) : Straimont
Hameau, lieu-dit : ***vallée de la Vierre***

Environnement : For
Alt. : 340 m Pente : 100 % Orientation : N Sol : rocher phyllade

Recouvrement : 65 % Hauteur : 1 m

RELEVE PHYTO

Campanula persicifolia	*Cardaminopsis arenosa*
Lonicera periclymenum	*Epilobium montanum*
Polystichum aculeatum	*Festuca cf. heteropachys*
Acer pseudoplatanus	*Geranium robertianum*
Arrhenatherum elatius	*Hypericum maculatum*
Asplenium trichomanes var. quadrivalens	*Sorbus aucuparia*
Dryopteris filix-mas	*Taraxacum sp.*
Euphorbia cyparissias	*Digitalis purpurea*
Luzula sylvatica	*Epilobium angustifolium*
Fragaria vesca	*Euphorbia amygdaloides*
Galium mollugo	*Quercus robur*
Lamium galeobdolon	*Rosa canina*
Poa nemoralis	*Scrophularia nodosa*
Solidago virgaurea	*Valeriana repens*

RELEVE DU 28/07/2006

Surface : 9 m^2
Localisation :**Commune** : Herbeumont
Village (ville) : Martilly
Hameau, lieu-dit : ***ruisseau de la Plume***

Environnement : For Alt. : 380 m Pente : % Orientation : O Sol : phyllades

Recouvrement : 85 % Hauteur : 1,20 m

RELEVE PHYTO

Galeopsis segetum
Holcus mollis
Agrostis capillaris
Arrhenatherum elatius
Deschampsia flexuosa
Linaria vulgaris
Potentilla erecta
Quercus robur
Campanula rotundifolia
Hieracium umbellatum
Teucrium scorodonia
Cytisus scoparius
Veronica chamaedrys
Epilobium angustifolium
Rubus caesius
Vicia cracca